



AGILE.CH

Die Organisationen von Menschen mit Behinderung
Les organisations de personnes avec handicap
Le organizzazioni di persone con handicap

Communiqué du 7 décembre 2015



Gleichstellungsrat.ch
Menschen mit Behinderung

Conseil Egalité.ch
Personnes avec handicap

Consiglio parità.ch
Persone con disabilità

Equality Council.ch
Persons with disabilities

Evaluation des 10 ans de mise en œuvre de la loi sur l'égalité pour les personnes handicapées (LHand)

10 ans de la LHand : se mobiliser contre l'ignorance !

AGILE.CH et le Conseil Egalité.ch constatent que la LHand n'a pas sensiblement contribué, depuis son entrée en vigueur, à accroître la prise de conscience du grand public au sujet de l'égalité des chances des personnes en situation de handicap. La ferme volonté de promouvoir l'égalité des personnes handicapées fait manifestement encore défaut dans beaucoup de domaines et à différents échelons politiques en Suisse.

1,2 million de personnes en Suisse vivent avec un handicap, autrement dit environ 15 % de la population résidente permanente. Bon nombre d'entre elles sont exposées à des inégalités dans leur quotidien. Depuis son entrée en vigueur en 2004, la LHand doit contribuer à prévenir, réduire ou éliminer ces inégalités.

La LHand déploie des effets insuffisants

Il ressort du rapport d'évaluation de la Confédération que la LHand a certes apporté des améliorations dans de nombreux domaines, mais que les effets qu'elle déploie restent insuffisants dans beaucoup de secteurs. Aujourd'hui encore, la stigmatisation sociale et une prise de conscience insuffisante dans notre société constituent d'importants obstacles au droit qu'ont les personnes handicapées d'être traitées sur un pied d'égalité et d'avoir les mêmes chances. AGILE.CH et le Conseil Egalité.ch soulignent que les effets de la LHand se mesurent à la volonté de tout un chacun de mettre sérieusement en œuvre les prescriptions légales.

Comment le Conseil fédéral va-t-il mettre en œuvre sa politique nationale du handicap ?

Les résultats de l'évaluation montrent qu'il manque, en Suisse, une politique nationale cohérente dans le domaine du handicap. C'est pourquoi AGILE.CH – qui a déjà présenté sa propre vision d'une telle politique au ministre de l'Intérieur, Alain Berset – et le Conseil Egalité.ch attendent avec intérêt de voir comment le Conseil fédéral va mettre en œuvre ses propositions pour une politique nationale du handicap sur la base de la LHand et de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées. En ratifiant cette convention en 2014, la Suisse a pris l'engagement de promouvoir l'égalité des personnes en situation de handicap et leur droit à des chances égales.

AGILE.CH Les organisations de personnes avec handicap s'engage en faveur de l'égalité, de l'inclusion et de la sécurité matérielle des personnes en situation de handicap depuis 1951. La faïtière défend les intérêts de ses 42 organisations membres en œuvrant pour l'élaboration d'une politique nationale du handicap. Ces organisations sont dirigées par les personnes concernées et représentent tous les groupes de handicap ainsi que les proches.

Le **Conseil Egalité.ch** est un forum de réflexion sur l'égalité des personnes en situation de handicap. Il fait connaître ses revendications à des organisations, aux autorités, aux décideurs politiques et au grand public. Le Conseil Egalité.ch est composé de six membres qui représentent les différents types de handicap et les régions linguistiques de Suisse. **AGILE.CH** en est à l'origine et soutient le Conseil dans ses initiatives.

Contact: Prof. Pierre Margot-Cattin, président du Conseil Egalité.ch, 078 622 60 40, p.margotcattin@gmail.com